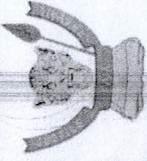


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

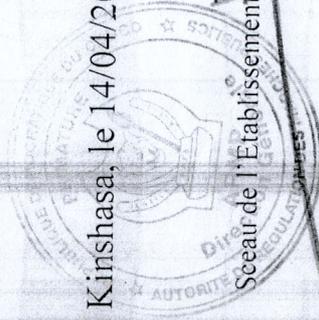
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 068/2025

A MONSIEUR LE CONSULTANT JACQUES KALOKOKA YALINGWA

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la couverture médiatique et la veille des activités de SNEL SA dans la presse écrite, les réseaux sociaux et les médias en ligne, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt-cinq millions huit cent soixante-deux mille soixante-huit, nonante six centimes (CDF 25 862 068,96) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cent quatre-vingt-un mille trente-quatre, quarante-huit centimes (CDF 181 034,48), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 14/04/2025.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général